

Fiche-procédure n°3

LE PAP « DYS »

Référence institutionnelle : circulaire du 24 août 2015

<u>Pour Qui ?</u>	<p>Pour tout élève :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ ayant une problématique « dys » reconnue (bilan à l'appui) entraînant des difficultés durables:- sphère langagière : dyslexie, dysorthographe, dysphasie ;- psychomotricité : dyspraxie, dysgraphie ;- neuropsychologie : dyscalculie ;✓ qui est exclu du champ de la déficience (évaluation psychométrique à l'appui)✓ pour lequel ni le PPRE ni le PAI ne constituent une réponse adaptée (ou suffisante)✓ pour lequel des aménagements et des adaptations pédagogiques sont nécessaires, pour lui permettre de poursuivre son parcours scolaire dans les meilleures conditions, en référence aux objectifs du cycle.
<u>Par Qui ?</u>	<p>Le directeur/la directrice de l'école, en collaboration avec l'enseignant(e) de l'élève concerné (ou au cours d'un conseil des maîtres ou d'un conseil de cycle), qui va engager et mener la démarche après consultation des parents</p>
<u>Pour quoi ?</u>	<p>Formaliser les aides et aménagements pertinents, en recueillant et intégrant les recommandations du médecin scolaire, des partenaires de soins, du RASED.</p>
<u>Quand ?</u>	<p>A tout moment de l'année scolaire, après convocation d'une EE si besoin, A réévaluer chaque année : indiquer au CMS par mail s'il est reconduit ou non, en l'état ou modifié</p>

Comment ?

Etape 1

- Action 1 : Je recueille, auprès de la famille, le bilan orthophonique/neuropsychologique et/ou psychomoteur qui atteste sans ambiguïté du fait que l'enfant souffre d'une problématique « dys » ;
- Action 2 : J'informe la famille de la démarche et recueille leur accord ;
- Action 3 : Je recueille le bilan psychométrique de l'enfant qui atteste qu'il est exclu du champ de la déficience. S'il n'y en a pas, je sollicite le RASED en indiquant que je souhaite l'intervention de la psychologue en vue de la constitution d'un PAP dys ;
- Action optionnelle : En cas de doute sur la pertinence de la démarche ou de difficultés avec la famille, je convoque une EE à laquelle je convie les partenaires de soin ;

J'ai alors en ma possession les éléments me permettant de vérifier que les deux conditions impérieuses à la demande de recevabilité du PAP sont remplies : problématique « dys » reconnue + enfant exclu du champ de la déficience.

- Elles ne sont pas remplies et/ou les membres de l'EE ont conclu à une autre démarche : je m'arrête là !
- Elles sont remplies : je renseigne l'annexe 1 de la circulaire du 24 août 2015 (cf page suivante), j'y ajoute les bilans sous pli cacheté, les documents scolaires listés et j'envoie le tout pour avis au Centre Médico-Scolaire (CMS) de Breteuil (Secrétariat du CMS Breteuil, 48 bis rue Adrien Maître 60120 BRETEUIL)

Etape 2

- J'attends la réponse du médecin scolaire, qui renverra à l'école son avis (favorable ou défavorable) via l'annexe 2 de la circulaire du 24 août 2015 (elle ne vous concerne donc pas directement).
- Je n'attends pas cette réponse pour mettre en place tout aménagement connu et/ou conseillé (par le RASED, par les partenaires de soins) susceptible d'aider l'enfant ;

N.B. : Le médecin scolaire va étudier la demande. Si elle est jugée recevable (ce qui suppose que les deux conditions énoncées précédemment soient pleinement remplies), elle se tournera vers le RASED si elle a besoin d'informations complémentaires pour affiner son évaluation de la situation.

- La réponse est positive: je passe à l'étape 3 !
- La réponse est négative : je suis les recommandations du médecin scolaire et/ou je sollicite à nouveau le RASED (saisine de la MDPH ? Projet à évaluer collégialement en EE)

Etape 3

- Action 1 : Je remplis l'annexe 3 de la circulaire du 24 août 2015 avec mon collègue enseignant de l'enfant, en cochant les cases correspondant aux dispositions qui sont de nature à aider l'enfant, en m'appuyant sur nos connaissances de l'enfant, sur les préconisations du médecin scolaire (à mettre en regard des recommandations et aménagements de classe préconisés pour chaque item énoncé dans les documents de référence) et sur les recommandations faites par les partenaires extérieurs (CRTLA, orthophoniste, neuropsychologue, psychologue de l'Education Nationale...). Je peux solliciter le RASED de circonscription, par un simple mail ou appel, pour m'y aider (psyEN, maître E, CPC) ;
- Action 2 : Une fois élaboré, le PAP est expliqué et détaillé à l'enfant et aux parents (qui peuvent apporter des éléments complémentaires) qui le signent. Cela peut se faire au cours d'une équipe éducative, dans les cas les plus complexes et quand l'aide des partenaires vous est impérativement nécessaire. Cela n'a rien d'obligatoire, mais est parfois structurant et permet de fixer les idées pour tous. La constitution de cette EE revient à l'école, et le RASED y participe ;
- Action 3 : Toutes les dispositions retenues dans l'annexe 3 sont mises en place en classe, sans exception.

Etape 4

- Action 1 : J'envoie une copie du document signé au CMS ;
- Action 2 : J'en place une copie dans le dossier scolaire de l'enfant ;
- Action 3 : Je veille à ce qu'il soit réévalué l'année suivante : s'il est modifié ou non reconduit, j'en informe le CMS et la famille.

Aménagement et adaptations pédagogiques proposées à l'élève

Pièces à joindre au dossier

- Eléments scolaires :
 - o Evaluations, contrôles des connaissances, bulletins scolaires de l'année en cours et de l'année précédente, livret de compétences
 - o Exemples de productions d'écrits
- Eléments para médicaux nécessaires si en possession de la famille
 - o Bilan orthophonique étalonné
 - o Bilan psychométrique
 - o Autres bilans ayant servi à établir le diagnostic
- Eléments médicaux (si réalisé à l'extérieur)
 - o Bilan médical
 - o Bilan sensoriel (vue et audition)

Date

Signature de l'élève majeur ou
s'il est mineur de ses parents
ou responsables légaux

Signature du directeur d'école
ou du chef d'établissement

ANNEXE 3

 <p>LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p>	<p>Académie d'Amiens</p>
--	---	--------------------------

Plan d'accompagnement personnalisé

Vu la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L311-7 et D. 311-13

Nom et prénom(s) de l'élève :

Date de naissance :

Responsables légaux :

Adresse :

Besoins spécifiques de l'élève (à remplir par le médecin de l'éducation nationale)

- Points d'appui pour les apprentissages :

 - Conséquences des troubles sur les apprentissages :
-

**Adaptations et aménagements à mettre en place en fonction des besoins de l'élève
MATERNELLE**

Conduite de classe : liste des points d'attention

Organisation spatiale, temporelle et matérielle

Veiller à la bonne installation de l'élève dans la classe en fonction des temps d'activités
Visibilité et clarté des affichages
Mise à disposition d'outils individuels et adaptés
Aides visuelles pour la gestion du temps
Aménagements mis en place :
PS :
MS :
GS :

Réalisation des tâches et aménagement des supports dans les différentes activités

Aider à la compréhension des consignes et des informations (reformulation, ...)
Décomposer les consignes et informations complexes (Utiliser de préférence des consignes simples)
Adapter et aménager les supports
Faciliter la préhension
Finaliser et faire évoluer le plan de travail et les aménagements avec l'enfant
Aménagements mis en place :
PS :
MS :
GS :

Aider l'élève dans la classe

Accepter des modes d'expressions spécifiques de l'élève (mots, gestes...)
Mettre en place des dispositifs de coopération entre élèves
Prendre en compte les contraintes associées : fatigue, lenteur, surcharge...(accepter de différer le travail)
Utiliser différents canaux dans les différentes activités (expression, psychomotricité ...)
Aménagements mis en place :
PS :
MS :
GS :

Date : <input type="text"/>	Visa des parents :	Signature et tampon du directeur d'école (nom et qualité) :
Date : <input type="text"/>	Visa des parents :	Signature et tampon du directeur d'école (nom et qualité) :
Date : <input type="text"/>	Visa des parents :	Signature et tampon du directeur d'école (nom et qualité) :

BILAN DES AIDES APPORTEES EN MATERNELLE :

- Aménagements n'ayant pas atteints les objectifs escomptés :

- Aménagements profitables :

Adaptations et aménagements à mettre en place en fonction des besoins de l'élève

ELEMENTAIRE

L'ensemble des items n'est pas à renseigner. Seuls les items indispensables à l'élève sont à cocher

Adaptations transversales :	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Installer l'élève face au tableau					
Veiller à la lisibilité et à la clarté de l'affichage					
Utiliser un code couleur par matière					
Privilégier l'agenda au cahier de textes					
Vérifier que l'agenda soit lisiblement renseigné					
Agrandir les formats des supports écrits (A 3)					
Donner des supports de travail ou d'exercices déjà écrits (QCM par exemple)					
Fournir des photocopies pour privilégier l'apprentissage et le sens donné					
Surligner les énoncés ; surligner une ligne sur deux					
Proposer à l'élève des outils d'aide (cache, règle ...)					
Fournir à l'élève des moyens mnémotechniques					
S'assurer de la compréhension du vocabulaire spécifique					
Aider à la compréhension par une explicitation ou une reformulation de la part de l'enseignant					
Mettre en place un tutorat par l'intermédiaire d'un élève qui lit à voix haute les consignes					
Enoncer l'objectif de la séance et en faire une synthèse à la fin					
Proposer des activités qui pourront être achevées avec succès, qui valoriseront l'élève					
Autoriser l'utilisation d'une calculatrice simple (permettant les quatre opérations) dans toutes les disciplines					
Utilisation de l'informatique :					
Permettre l'utilisation de l'ordinateur et de la tablette					
Permettre l'utilisation d'une clef USB					
Permettre l'utilisation de logiciel ou d'application spécifique					
Permettre à l'élève d'imprimer ses productions					

Evaluations :	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Accorder un temps majoré					
Donner les consignes à l'oral					
Adapter la situation, les supports de l'évaluation de façon à limiter l'écrit : - proposer des QCM ; - proposer des schémas à légender ; - proposer des exercices à trous, à cocher, à relier					
Autoriser différents supports (tables de calcul, fiches chronologiques, fiches mémoire)					
Privilégier les évaluations sur le mode oral					
N'évaluer l'orthographe que si c'est l'objet de l'évaluation					
Ne pas pénaliser le soin, l'écriture, la réalisation de figures...					
Evaluer les progrès pour encourager les réussites					

Leçons :	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Proposer l'apprentissage des mots clés uniquement					
Fournir une fiche « mémoire » (dessins, symboles...)					

Lecture / langage oral :	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Recourir de manière privilégiée à des jeux proposant un travail de la conscience phonologique					
Accentuer le travail sur la combinatoire					
Avant même de lire le texte, lire les questions qui seront posées afin de faciliter la prise d'indices par l'élève					
Proposer à l'élève une lecture oralisée (enseignant ou autre élève) ou une écoute audio des textes supports de la séance					
Surligner des mots clés / passages importants pour faciliter la lecture de l'élève					
Proposer à l'élève un schéma chronologique du récit (l'amener à indiquer ce qu'il a retenu, paragraphe après paragraphe, à l'aide d'un schéma)					

Production d'écrits :	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Simplifier les règles en introduisant des indices visuels (pictogrammes, croquis en plus du texte)					
Adapter les quantités d'écrit (dictée à trous, à choix, ...)					
Privilégier l'apprentissage des mots en passant par l'oral (épeler, faire le geste dans l'espace) et non par la copie					
Limitier les exigences sur l'emploi de règles précises.					
Recourir à la dictée à l'enseignant					
Diminuer la quantité d'écrit sur chaque feuille					

Mathématiques :	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Autoriser l'utilisation des tables de multiplication (ou de la calculatrice) pendant les cours et les contrôles					
Privilégier la présentation des calculs en ligne					
Présenter les calculs en colonnes avec des repères de couleur (ex : colonne des unités en rouge, des dizaines en bleu et des centaines en vert)					
Admettre que la réponse ne soit pas rédigée si les calculs sont justes					
Ne pas sanctionner les tracés en géométrie					
Laisser compter sur les doigts					
Utiliser la manipulation (pliages, objets 3D...)					
Travailler sur les « qui...qui » (qui est perpendiculaire à...et qui passe...) et les syllogismes					
Colorier les différentes colonnes des tableaux à double entrée (en utilisant des couleurs différentes)					
Favoriser, autoriser la résolution des problèmes avec recours à la schématisation					

Pratique d'une langue vivante étrangère :	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Veiller à ce que la perception de départ soit correcte : prononcer le plus distinctement possible et pas trop vite, écrire clairement au tableau en gros caractères					
Travailler la prononciation des sons même exagérément					
Utiliser un enseignement multi sensoriel ; entendre, lire, voir (images), écrire.					
Grouper les mots par similitude orthographique/phonologique, faire des listes.					
Utiliser des couleurs pour segmenter les mots, les phrases					
Expliquer et traduire la grammaire, les tournures de phrases					

Autres aménagements et adaptations :	CP	CE1	CE2	CM1	CM2

Date : <input type="text"/>	Visa des parents :	Signature et tampon du directeur d'école :
Date : <input type="text"/>	Visa des parents :	Signature et tampon du directeur d'école :
Date : <input type="text"/>	Visa des parents :	Signature et tampon du directeur d'école :
Date : <input type="text"/>	Visa des parents :	Signature et tampon du directeur d'école :
Date : <input type="text"/>	Visa des parents :	Signature et tampon du directeur d'école :

BILAN DES AIDES APPORTEES AU PRIMAIRE :

- Aménagements n'ayant pas atteint les objectifs escomptés :

- Aménagements profitables :

ENTREE AU COLLEGE

Liaison Primaire-Collège

(à remplir par l'enseignant de l'école en lien avec un enseignant du collège) :